



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022

N° C19_05_2022_46 - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Actualisation des délibérations des 14 octobre 2019 et 25 juin 2020 (annexe)

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	62	7	69	21

Pour : 69	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 13 mai 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURELL Gilles, COLLET Gérard, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DUPIN Jacques, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RICHARD Yoann, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BARRE Gérard (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à GAYET Olivier), THIBAUT Evelyne (pouvoir donné à BOURDIER Christine), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DURGAND François, GABOREAU Bernard, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, NEE Nicole, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Actualisation des délibérations des 14 octobre 2019 et 25 juin 2020 (annexe)

Par délibération du conseil communautaire du 14 octobre 2019 et complétée par la délibération du 25 juin 2020, la collectivité a mis en place le RIFSEEP, applicable à compter du 1er janvier 2020, pour les cadres d'emploi suivants :

- Pour la filière administrative : les administrateurs, les attachés, les rédacteurs, les adjoints administratifs
- Pour la filière technique : les agents de maîtrise, les adjoints techniques
- Pour la filière animation : les animateurs, les adjoints d'animation
- Pour la filière sociale : les ATSEM, les agents sociaux
- Pour la filière sportive : les éducateurs des activités physiques et sportives,
- Pour la filière culturelle : les adjoints du patrimoine, les conservateurs de bibliothèque, les attachés de conservation du patrimoine, les bibliothécaires, les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Et depuis le 1^{er} juillet 2020 aux cadres d'emploi suivants :

- Pour la filière technique : les ingénieurs et techniciens territoriaux,
- Pour la filière médico-sociale : les éducateurs de jeunes enfants et les auxiliaires de puériculture.

Eu égard les derniers mouvements au sein des effectifs de la collectivité, il convient d'actualiser les informations relatives à la fixation de l'IFSE (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) et du CIA (complément indemnitaire annuel), en intégrant le cadre d'emploi des puéricultrices territoriales, comme suit :

Groupe de fonctions	Fonctions	Part IFSE		Part CIA	
		Cadre d'emplois	Montants maximaux bruts annuels	Cadres d'emplois	Montant maximal bruts annuel
A 1.1	Direction générale	Administrateur	49 980 €	Administrateur	8 820€
A1.2	Direction générale adjointe	- Attaché - Ingénieur	36 210 €	- Attaché - Ingénieur	6 390€
A1.3	Directeur	- Attaché - Ingénieur - Puéricultrice territoriale	32 130 €	- Attaché - Ingénieur - Puéricultrice territoriale	5 670€
A2.1	Chargé de mission	- Attaché - Attaché de conservation du patrimoine - Ingénieur - Puéricultrice territoriale	25 500 €	- Attaché - Attaché de conservation du patrimoine - Ingénieur - Puéricultrice territoriale	4 500€
A2.2	Chefs de service adjoint au directeur				
A.2.3	Chefs de service				
A.2.3.1	Responsable de secteur	- Attaché - Educateur de jeunes enfants - Puéricultrice territoriale	25 500 € 13 500 €	- Attaché - Educateur de jeunes enfants - Puéricultrice territoriale	3 600 € 1 620€
A.2.3.2	Responsable de structure				
A.2.3.3	Responsable				

	d'équipe				
--	----------	--	--	--	--

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations du conseil communautaire des 14 octobre 2019 et 25 juin 2020 portant mise en œuvre du RIFSEEP au sein de la communauté de communes Mellois en Poitou,

Considérant qu'il convient d'apporter une modification technique aux délibérations initiales, justifiée par les derniers mouvements de personnel,

Considérant que cette actualisation ne remet pas en cause le fonctionnement du RIFSEEP mise en place depuis le 1^{er} janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'attribution et le versement du RIFSEEP au cadre d'emploi des puéricultrices territoriales, conformément aux dispositions de la délibération du conseil communautaire du 14 octobre 2019, à compter du 1^{er} juillet 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET